

## Etude statistique

### Egalité professionnelle Femmes-Hommes dans l'économie sociale et solidaire

#### Présentation de l'Observatoire

Créé en 2010 par l'Atelier – Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire et la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire d'Île-de-France (CRESS IDF), l'Observatoire poursuit les finalités suivantes : fournir aux acteurs de l'ESS et aux collectivités territoriales des données scientifiques quantitatives et qualitatives fiables, permettant de mieux comprendre l'ESS aujourd'hui et d'accompagner son développement futur.

L'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau d'expertise mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS) et le CNCRES. Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective.

#### Définition

*Egalité professionnelle* : c'est l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les conditions de travail, la formation, la qualification, la mobilité, la promotion, l'articulation des temps de vie et la rémunération (égalité salariale).

*Egalité salariale* : c'est d'abord la traduction du principe « à travail de valeur égale, salaire égal ». Mais au-delà de cette acceptation qui touche aux discriminations, c'est la traduction concrète de l'égalité professionnelle à laquelle on doit tendre.

*Diversité* : c'est la présence et la valorisation de populations différentes par leur sexe, âge, leur handicap, leur origine, leur orientation sexuelle ...

*Source* : *Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, chiffres clés – Edition 2014, Ministère des Droits des Femmes*

## Sommaire

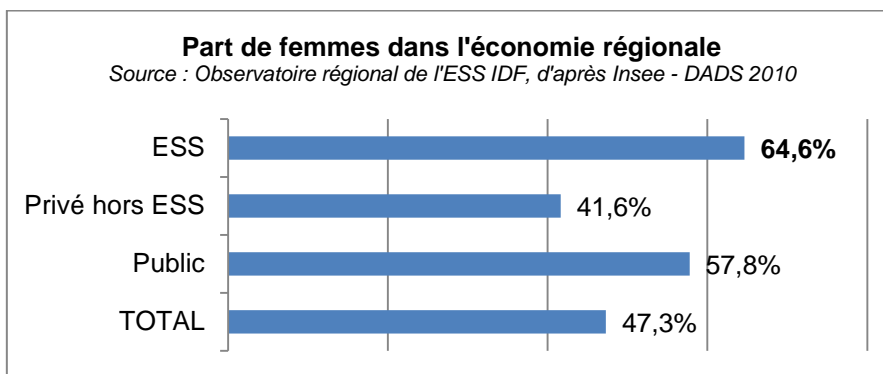
1.	Données de cadrage sur la place des femmes .....	3
1.1.	Les femmes dans l'économie régionale .....	3
1.2.	Les femmes dans l'économie sociale et solidaire francilienne.....	4
1.3.	Les femmes dans les secteurs d'activités de l'économie sociale et solidaire .....	5
2.	Caractéristiques de l'emploi des femmes dans l'économie sociale et solidaire .....	7
2.1.	Les salaires .....	7
2.1.1.	Approche globale.....	7
2.1.2.	Approche métiers économie sociale et solidaire .....	7
2.1.3.	Approche sectorielle .....	8
2.2.	La répartition des salarié-es par âge.....	9
2.2.1.	Approche régionale globale .....	9
2.3.	La répartition des salarié-es par catégorie socioprofessionnelle .....	10
2.3.1.	Approche de l'économie francilienne .....	10
2.3.2.	Approche de l'économie sociale et solidaire .....	11
2.4.	Les métiers .....	12
2.5.	La répartition des salarié-es par type de contrats.....	13
2.5.1.	Approche de l'économie francilienne .....	13
2.5.2.	Approche sectorielle de l'économie sociale et solidaire.....	14
2.6.	La répartition des salarié-es par condition d'emploi .....	15
2.6.1.	Approche de l'économie francilienne .....	15
2.6.2.	Approche sectorielle de l'économie sociale et solidaire.....	16
2.7.	Répartition des salarié-es par type de contrat et condition d'emploi.....	17
	Annexe : Périmètre statistique de l'économie sociale et solidaire .....	18

## 1. Données de cadrage sur la place des femmes

### 1.1. Les femmes dans l'économie régionale

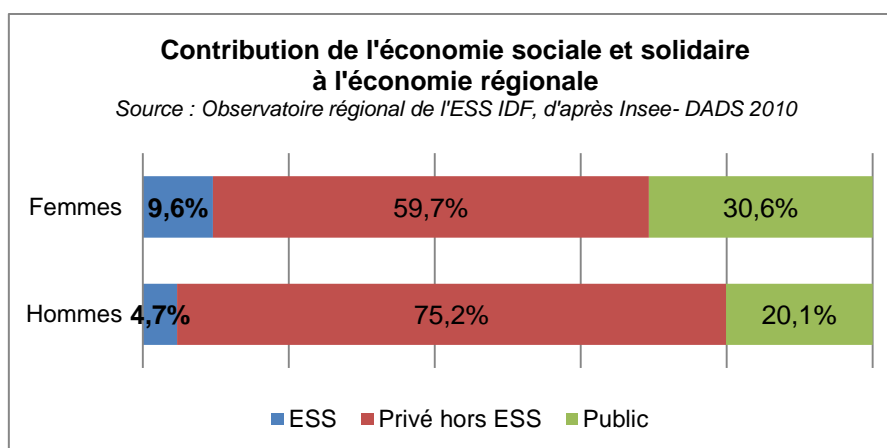
	Femmes	Hommes	Total
<b>ESS</b>	<b>243 935</b>	<b>133 500</b>	<b>377 435</b>
Privé hors ESS	1 515 814	2 126 383	3 642 197
Public	777 719	568 220	1 345 939
<b>TOTAL</b>	<b>2 537 468</b>	<b>2 828 103</b>	<b>5 365 571</b>

Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee - DADS 2010



L'Île-de-France dénombre 2,5 millions de femmes actives ; elles représentent 47,3 % de l'ensemble des salarié-es franciliens.

Près de 245 000 femmes travaillent dans les entreprises franciliennes de l'économie sociale et solidaire ; elles représentent ainsi près de 65 % des salarié-es de l'économie sociale et solidaire. La part des femmes dans le secteur public est également importante avec 57,8 %. Cette part baisse à 41,6 % pour le reste de l'économie privée.



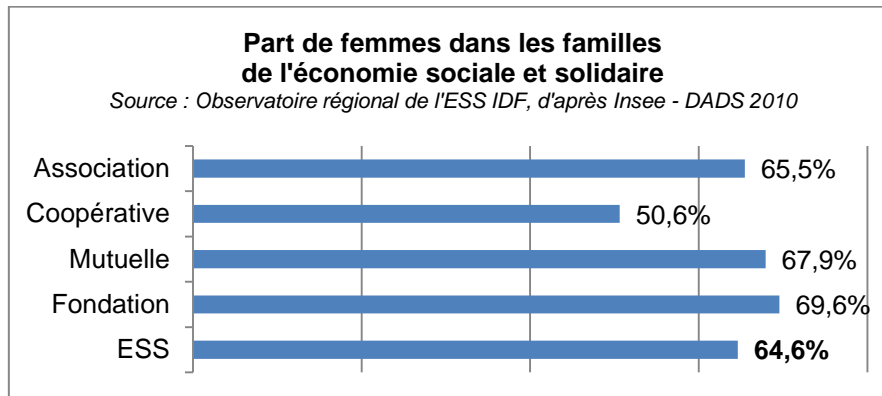
9,6 % des femmes actives franciliennes travaillent dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Cette proportion baisse à 4,7 % pour les hommes, soit deux fois moins. Cette tendance se retrouve également pour le secteur public.

**Les femmes sont ainsi plus présentes dans l'économie sociale et solidaire et dans le secteur public.**

## 1.2. Les femmes dans l'économie sociale et solidaire francilienne

	Femmes	Hommes	Total
Association	193 993	102 404	296 397
Coopérative	16 160	15 762	31 922
Mutuelle	16 086	7 595	23 681
Fondation	17 696	7 739	25 435
<b>ESS</b>	<b>243 935</b>	<b>133 500</b>	<b>377 435</b>

Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee - DADS 2010



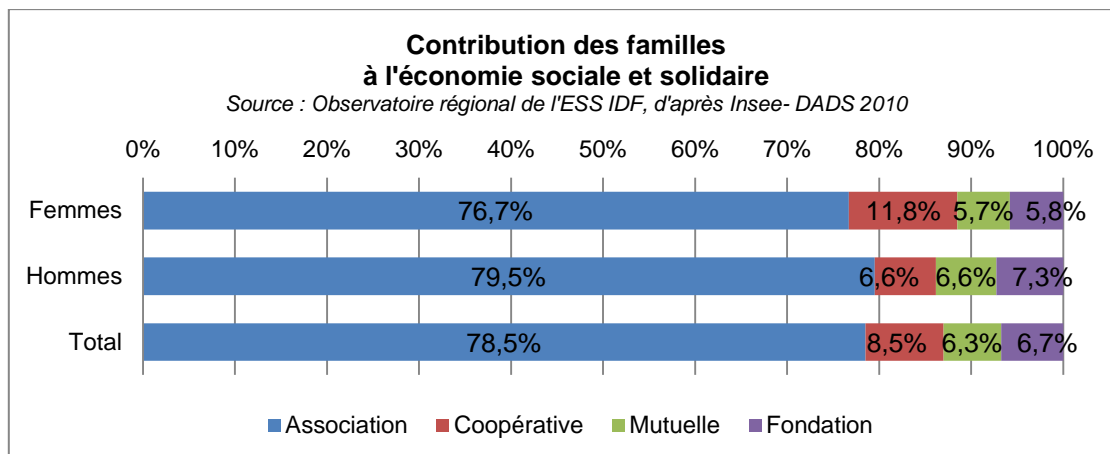
**Les femmes représentent 64,6 % des effectifs de l'économie sociale et solidaire francilienne.**

La place des femmes varie selon les familles de l'économie sociale et solidaire investies.

Ainsi, dans les associations, la part des femmes est sensiblement égale à la moyenne régionale avec 65,5 % de femmes (ce qui s'explique par le fait que près de 80 % des salarié-es de l'ESS travaillent dans des associations).

Dans les mutuelles et fondations, la part des femmes s'élève respectivement à 67,9 % et 69,6 % des salarié-es.

Dans les coopératives, la répartition des salarié-es semble se rapprocher de celle du reste de l'économie privée (41,6 %), avec 50,6 % de femmes, soit la parité en vue d'ensemble ; cette tendance s'explique par les secteurs d'activités investis, plus proches de ceux investis par le reste de l'économie privée.



La répartition des femmes dans l'économie sociale et solidaire ne diffère que peu de la répartition globale des salarié-es.

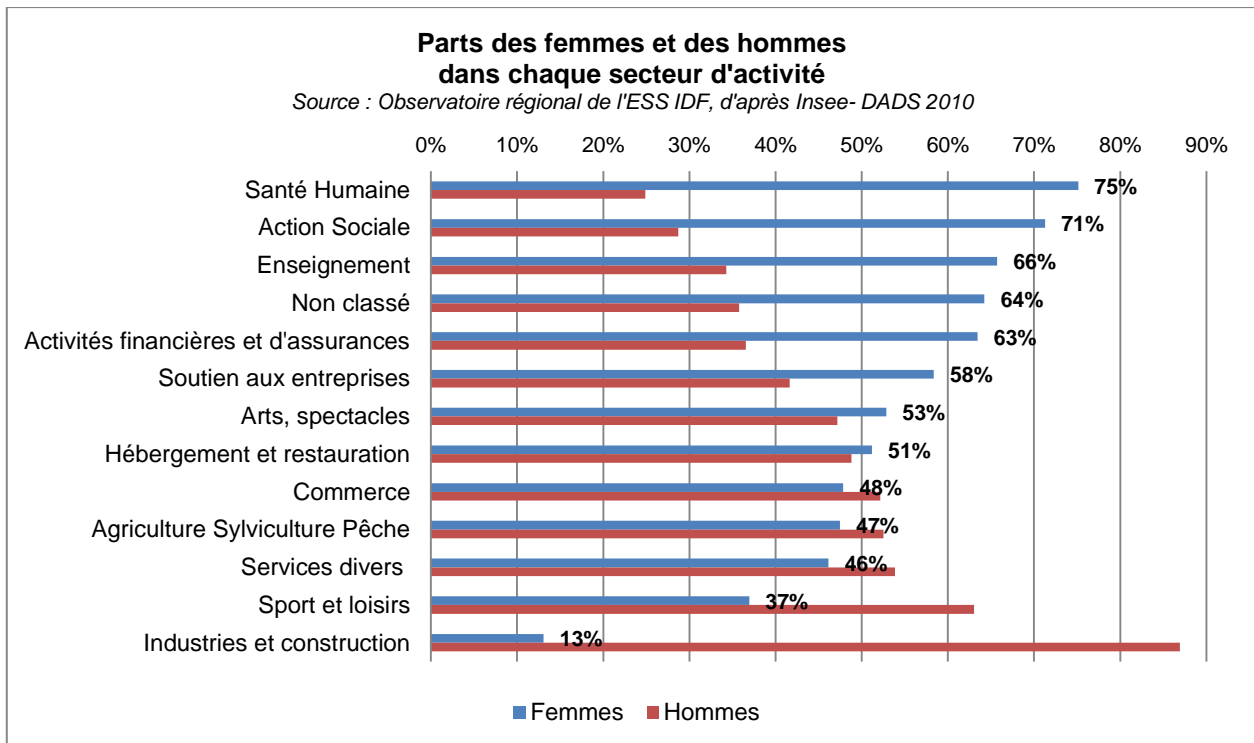
### 1.3. Les femmes dans les secteurs d'activités de l'économie sociale et solidaire

	Femmes		Hommes	
<b>Santé humaine</b>	<b>28 820</b>	<b>11,81%</b>	<b>9 539</b>	<b>7,15%</b>
<b>Action sociale</b>	<b>83 124</b>	<b>34,08%</b>	<b>33 485</b>	<b>25,08%</b>
<b>Enseignement</b>	<b>39 743</b>	<b>16,29%</b>	<b>20 732</b>	<b>15,53%</b>
Non classé	37 270	15,28%	20 753	15,54%
Activités financières et d'assurances	25 543	10,47%	14 723	11,03%
Soutien aux entreprises	9 782	4,01%	6 980	5,23%
Arts, spectacles	4 561	1,87%	4 071	3,05%
Hébergement et restauration	2 526	1,04%	2 409	1,80%
Commerce	1 845	0,76%	2 012	1,51%
Agriculture Sylviculture Pêche	75	0,03%	83	0,06%
Services divers	2 735	1,12%	3 194	2,39%
Sport et loisirs	7 507	3,08%	12 806	9,59%
Industries et construction	409	0,17%	2 716	2,03%
<b>Total</b>	<b>243 940</b>	<b>100,00%</b>	<b>133 503</b>	<b>100,00%</b>

Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee- DADS 2010

6 femmes sur 10 travaillent dans les trois secteurs d'activités suivants : action sociale (34 %), enseignement (16 %), santé (12 %) ; alors que seulement 48 % des hommes travaillent dans ces secteurs.

Toutefois, en dehors des trois secteurs déjà cités, la répartition des salarié-es varie peu en fonction du genre. On peut cependant noter une différence de 6 points entre les femmes et les hommes dans le secteur des sports et loisirs.



Note de lecture : 75 % des salarié-es de l'action sociale sont des femmes.

Si l'on considère la répartition des salarié-es à l'intérieur de chaque secteur d'activités, les réalités sont diverses.

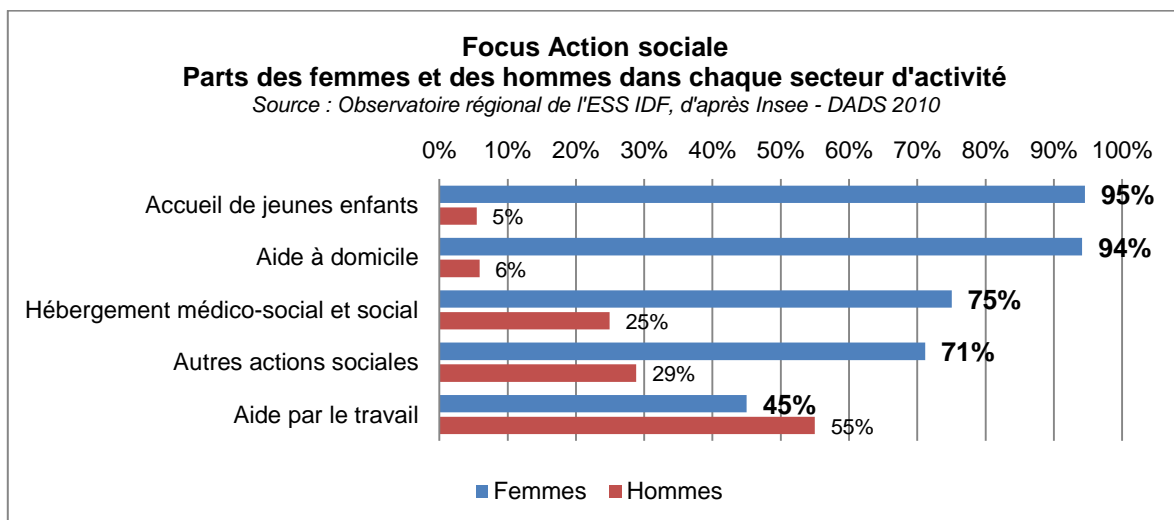
Les femmes sont majoritaires dans 7 secteurs d'activités (hors non classés) ; leur proportion varie de 51 % pour l'hébergement et la restauration, à 71 % pour l'action sociale et 75 % pour la santé. Les secteurs majoritairement masculins sont des secteurs traditionnellement investis par les hommes (industries et construction, sports et loisirs).

### Focus sur l'action sociale

<b>Focus sur l'action sociale</b>	Femmes		Hommes	
Accueil de jeunes enfants	4 554	5,5%	263	0,8%
Aide à domicile	9 741	11,7%	609	1,8%
Hébergement médico-social et social	35 201	42,3%	11 700	34,9%
Autres actions sociales	24 713	29,7%	10 016	29,9%
Aide par le travail	8 915	10,7%	10 897	32,5%
<b>Action Sociale</b>	<b>83 124</b>	<b>100,0%</b>	<b>33 485</b>	<b>100,0%</b>

Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee - DADS 2010

Dans l'action sociale, 42 % des femmes travaillent dans le domaine de l'hébergement médico-social et social, contre 35 % des hommes. Proportionnellement, les hommes sont plus présents dans l'aide par le travail (32,5 % des hommes, contre 10,7 % des femmes). Inversement, la proportion de femmes est plus importante que celle des hommes dans l'aide à domicile (11,7 % des femmes contre 1,8 % des hommes).



Les domaines de l'action sociale sont majoritairement féminins, allant de 75 % de femmes dans l'hébergement médico-social et social, à 95 % pour l'accueil de jeunes enfants. Seul le domaine de l'aide par le travail est majoritairement investi par les hommes (55 % d'hommes).

## 2. Caractéristiques de l'emploi des femmes dans l'économie sociale et solidaire

### 2.1. Les salaires

*Méthodologie : cette partie sur les rémunérations se base sur des approches globales et ne prennent pas en compte les parcours et profils des salarié-es.*

#### 2.1.1. Approche globale

	Brut mensuel		Brut annuel	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
ESS	2 648 €	3 213 €	31 782 €	38 556 €
Privé hors ESS	3 209 €	4 063 €	38 505 €	48 757 €
Public	2 602 €	3 028 €	31 221 €	36 341 €

Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee – DADS 2010  
Méthodologie : rapport entre le nombre d'ETP et la masse salariale

Globalement, la moyenne des salaires des femmes est toujours inférieure à celle des hommes. Si l'on compare cet indicateur avec le reste de l'économie, on constate que les femmes sont en moyenne moins bien rémunérées dans l'économie sociale et solidaire que dans le reste de l'économie privée mais mieux rémunérées que dans le secteur public.

#### 2.1.2. Approche métiers économie sociale et solidaire

TOP 10 des métiers les plus rémunérateurs pour les femmes dans l'économie sociale et solidaire Salaire horaire net				
Professions	Femmes	Hommes	Part des femmes	Ecart de salaire
Cadres des marchés financiers	44	75	35 %	-41,40%
Médecins salariés non hospitaliers	43	47	54 %	-33,43%
Chirurgiens-dentistes	41	46	61 %	-20,18%
Professeurs et maîtres de conférences	34	39	37 %	-18,75%
Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs	32	39	48 %	-17,61%
Chefs d'établissements et responsable de l'exploitation bancaire	31	37	42 %	-15,72%
Professeurs agrégés et certifiés en fonction dans l'enseignement supérieur	31	47	36 %	-13,57%
Cadres commerciaux de la banque	29	35	46 %	-12,75%
Cadres des opérations bancaires	29	33	51 %	-11,32%
Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur				-8,84%

Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee – DADS 2010  
Note de lecture : les rémunérations des femmes sont 41,40 % inférieures à celles des hommes pour la profession de cadre des marchés financiers.

Parmi les 10 professions les mieux payées pour les femmes dans l'économie sociale et solidaire, on retrouve également 5 des professions les plus inégalitaires en terme de salaires (professions surlignées en bleu dans le tableau ci-dessus).

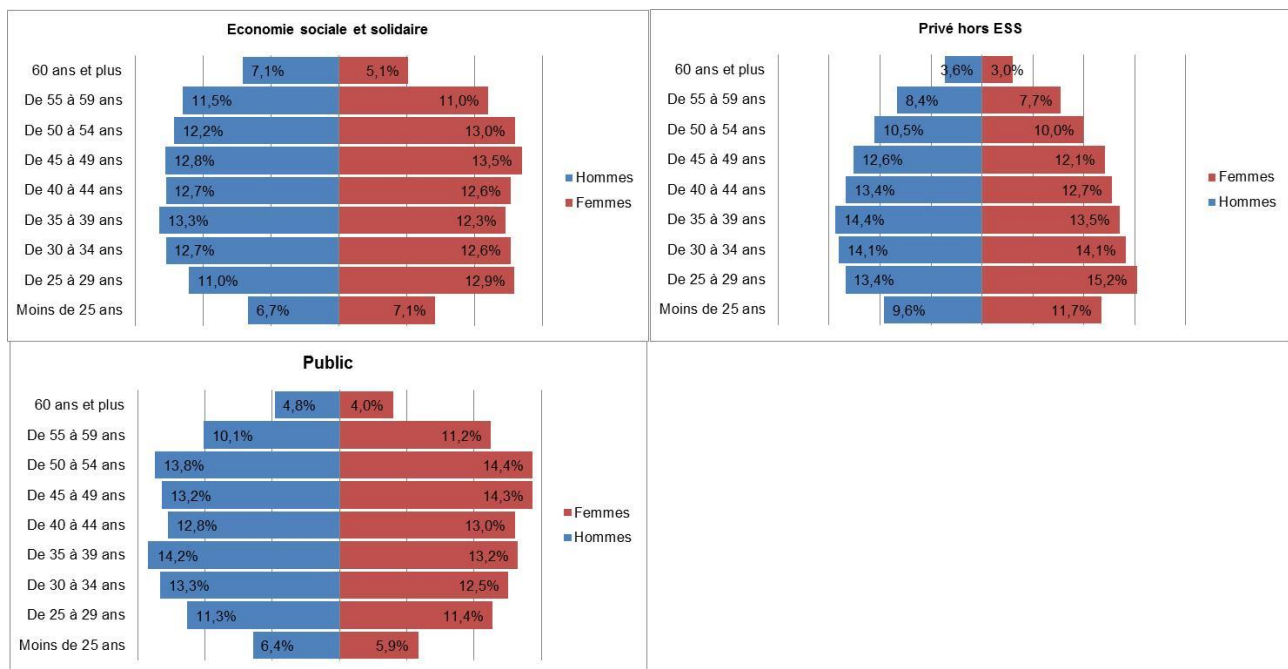
### 2.1.3. Approche sectorielle

	Brut mensuel						Brut annuel					
	ESS		Privé hors ESS		Public		ESS		Privé hors ESS		Public	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agriculture Sylviculture Pêche	2 618 €	2 688 €	2 120 €	2 362 €	s	s	31 422 €	32 250 €	25 442 €	28 338 €	s	s
Industries et construction	2 944 €	3 330 €	3 618 €	3 814 €	2 662 €	2 718 €	35 327 €	39 966 €	43 417 €	45 764 €	31 942 €	32 618 €
Commerce	3 234 €	4 274 €	2 769 €	3 602 €	2 853 €	3 029 €	38 809 €	51 291 €	33 223 €	43 223 €	34 230 €	36 347 €
Hébergement et restauration	2 283 €	2 591 €	2 084 €	2 299 €	1 958 €	2 132 €	27 398 €	31 093 €	25 003 €	27 587 €	23 492 €	25 581 €
Activité financières et d'assurance	3 337 €	4 574 €	4 283 €	7 190 €	4 204 €	5 214 €	40 043 €	54 893 €	51 396 €	86 283 €	50 453 €	62 569 €
Soutien aux entreprises	3 160 €	3 653 €	3 215 €	4 300 €	3 167 €	3 899 €	37 924 €	43 838 €	38 578 €	51 606 €	38 004 €	46 788 €
Enseignement	2 732 €	3 365 €	2 820 €	3 580 €	2 678 €	3 063 €	32 785 €	40 380 €	33 836 €	42 965 €	32 138 €	36 754 €
Santé humaine	3 019 €	4 153 €	2 535 €	2 845 €	2 553 €	2 959 €	36 226 €	49 838 €	30 416 €	34 134 €	30 636 €	35 510 €
Action sociale	2 144 €	2 186 €	1 922 €	2 422 €	2 142 €	2 381 €	25 727 €	26 237 €	23 069 €	29 059 €	25 704 €	28 572 €
Arts et spectacle	2 622 €	3 025 €	3 317 €	4 112 €	2 627 €	2 833 €	31 460 €	36 300 €	39 809 €	49 347 €	31 529 €	33 995 €
Sport et loisirs	2 519 €	2 986 €	2 243 €	3 013 €	2 071 €	2 188 €	30 233 €	35 830 €	26 916 €	36 151 €	24 858 €	26 260 €
Non classé	2 713 €	3 200 €	2 844 €	3 570 €	s	s	32 559 €	38 403 €	34 129 €	42 837 €	s	s
Services divers	3 061 €	3 176 €	3 439 €	4 242 €	2 571 €	2 981 €	36 726 €	38 113 €	41 268 €	50 908 €	30 850 €	35 775 €
<b>Total</b>	<b>2 648 €</b>	<b>3 213 €</b>	<b>3 209 €</b>	<b>4 063 €</b>	<b>2 602 €</b>	<b>3 028 €</b>	<b>31 782 €</b>	<b>38 556 €</b>	<b>38 505 €</b>	<b>48 757 €</b>	<b>31 221 €</b>	<b>36 341 €</b>



## 2.2. La répartition des salarié-es par âge

### 2.2.1. Approche régionale globale



Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee – DADS 2010

La pyramide des âges dans l'économie sociale et solidaire permet de mettre en valeur une répartition particulière : en effet, 43 % des salarié-es ont plus de 45 ans. Cette répartition révèle un véritable enjeu de renouvellement des salarié-es dans l'économie sociale et solidaire et se rapproche de celle des salarié-es du secteur public.

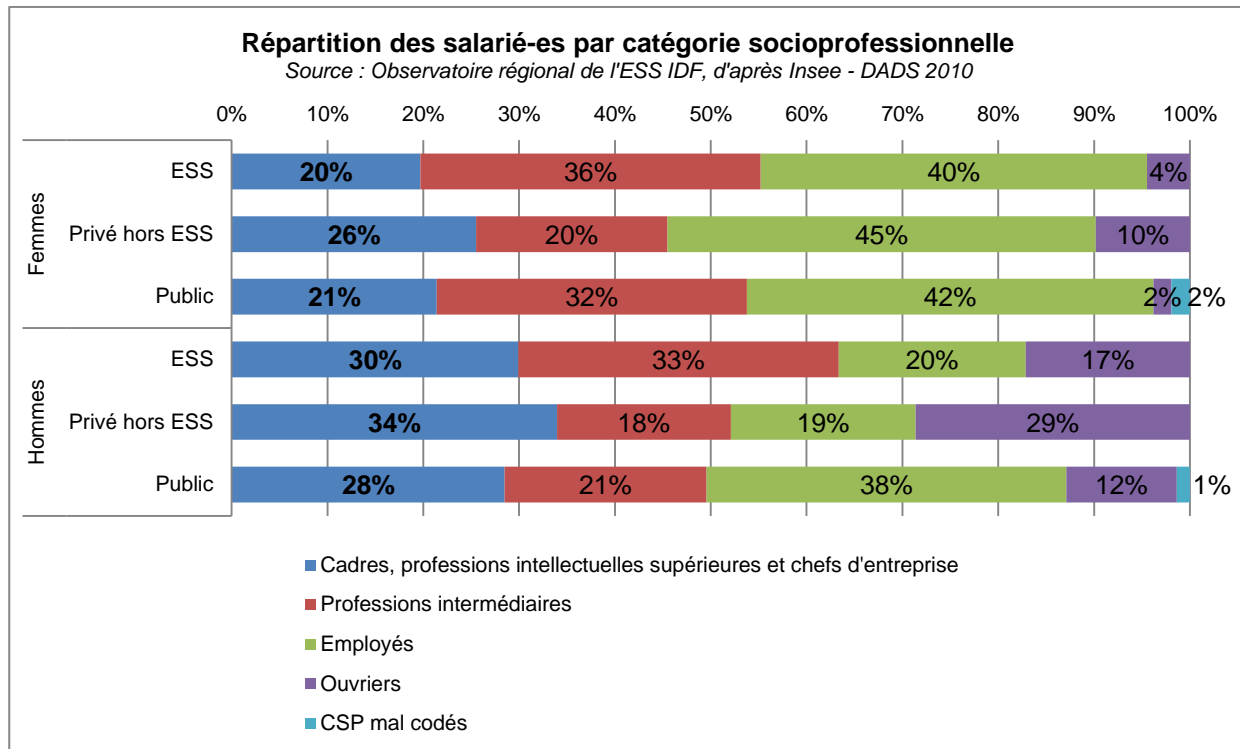
Cette proportion se retrouve dans la répartition par genre des salarié-es avec 42,6 % des femmes ayant 45 ans et plus (43,6 % des hommes).

Les femmes sont plus présentes que les hommes dans la catégorie des moins de 30 ans avec 20 % de femmes ayant moins de 30 ans, contre 17,7 % des hommes dans l'économie sociale et solidaire.

## 2.3. La répartition des salarié-es par catégorie socioprofessionnelle

### 2.3.1. Approche de l'économie francilienne

D'une manière globale, que l'on se situe dans l'économie sociale et solidaire ou en dehors, les femmes occupent moins souvent des postes de cadres (24 % de femmes cadres contre 33 % d'hommes cadres).

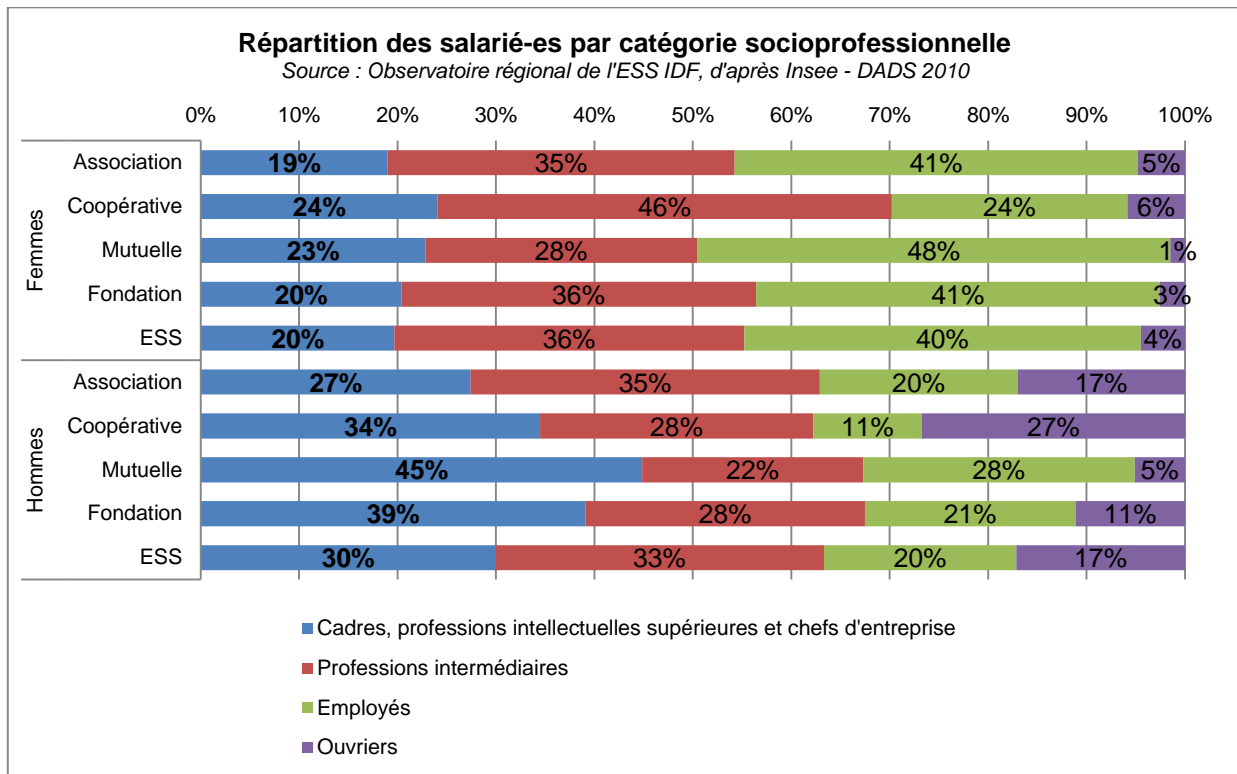


Cette situation se vérifie dans l'économie sociale et solidaire, où la proportion de femmes est de 10 points inférieures à celle des hommes (20 % de femmes cadres contre 30 % d'hommes cadres). Cette différence est sensiblement moins marquée dans le reste de l'économie privée (- 8 points) et dans le secteur public (- 7 points).

Globalement, l'économie sociale et solidaire propose moins de postes de cadres, au même titre que le secteur public (respectivement 23 % et 24 % de cadres dans l'ensemble de leurs salarié-es), alors que 30 % des salarié-es du reste de l'économie privée occupent des postes de cadres. Cette tendance se vérifie également dans la répartition par genre des salarié-es. Ainsi, seulement 20 % des femmes sont cadres dans l'économie sociale et solidaire ; cette proportion est légèrement plus élevée dans le secteur public avec 21 % de femmes cadres. Dans le reste de l'économie privée, 26 % des femmes sont cadres.

Le profil des salariées de l'économie sociale et solidaire est plus proche du secteur public que du reste de l'économie privée, avec notamment peu d'ouvrières, et la majorité des salariées occupant des postes d'employées. Cette tendance peut notamment s'expliquer par les secteurs d'activités investis par l'économie sociale et solidaire plus proches du secteur public que du reste de l'économie privée. Toutefois l'approche sectorielle ne peut être réalisée ici.

### 2.3.2. Approche de l'économie sociale et solidaire



A l'intérieur même de l'économie sociale et solidaire, les situations sont très diverses en fonction des statuts juridiques.

Globalement, la proportion de cadres varie de 22 % pour les associations et 26% pour les fondations, à 29 % pour les coopératives et 30 % pour les mutuelles.

La proportion de femmes cadre va de 19 % pour les associations à 24 % pour les coopératives ; pour les hommes, les proportions varient de 27 % pour les associations à 45 % pour les mutuelles. Ainsi, des écarts importants concernant l'accès aux postes de cadres sont constatés selon les familles de l'économie sociale et solidaire, toujours en faveur des hommes : 8 points dans les associations, 10 points dans les coopératives, 19 points dans les fondations et 22 points dans les mutuelles.

## 2.4. Les métiers

### Répartition de l'économie sociale et solidaire

Top 10 des métiers occupés par les femmes			Top 10 des métiers occupés par les hommes		
Intitulé profession	CSP correspondante	Effectifs	Intitulé profession	CSP correspondante	Effectifs
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	Employés	14 930	Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels	Professions intermédiaires	8 826
Secrétaires	Employés	14 732	Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	Ouvriers	4 950
Aides-soignants	Employés	9 839	Formateurs et animateurs de formation continue	Professions intermédiaires	4 260
Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire	Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise	8 788	Animateurs socioculturels et de loisirs	Professions intermédiaires	4 077
Agents de service hospitaliers	Employés	8 182	Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire	Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise	3 872
Infirmiers en soins généraux	Professions intermédiaires	8 152	Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	Employés	3 271
Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	Employés	8 015	Educateurs spécialisés	Professions intermédiaires	2 718
Educateurs spécialisés	Professions intermédiaires	7 081	Médecins salariés non hospitaliers	Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise	2 639
Animateurs socioculturels et de loisirs	Professions intermédiaires	6 382	Agents de service hospitaliers	Employés	2 462
Aides médico-psychologiques	Employés	5 624	Nettoyeurs	Ouvriers	2 365

Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee – DADS 2010

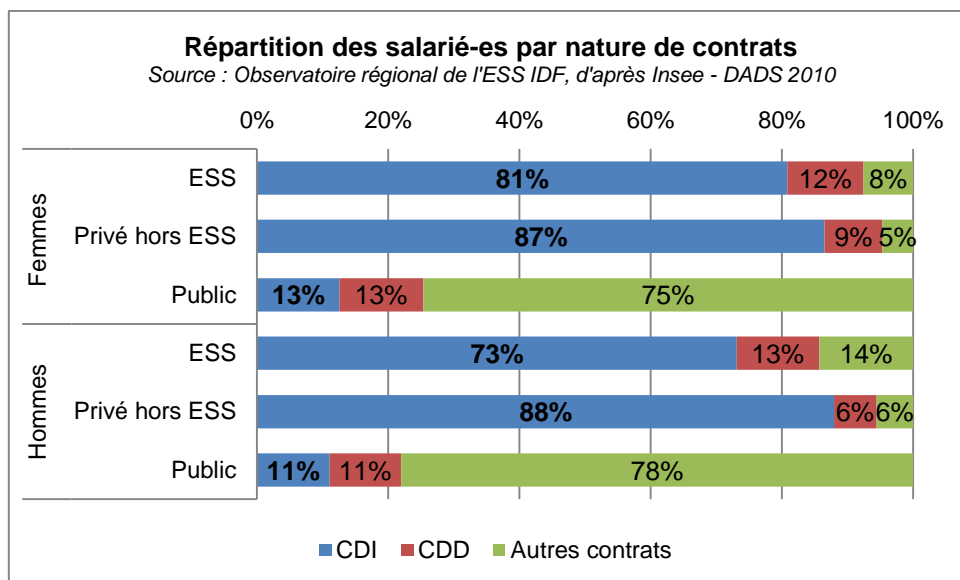
Top 10 des métiers dans lesquels les femmes sont majoritaires			
Intitulé profession	CSP correspondante	Effectifs	Part de femmes dans la profession
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	Employés	14 930	96%
Secrétaires	Employés	14 732	95%
Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)	Professions intermédiaires	4 820	93%
Autres spécialistes de la rééducation	Professions intermédiaires	2 689	92%
Professeurs des écoles	Professions intermédiaires	4 449	91%
Agents de service des établissements primaires	Employés	856	89%
Instituteurs	Professions intermédiaires	1 004	89%
Conseillers en économie sociale familiale	Professions intermédiaires	1 299	88%
Infirmiers en soins généraux	Professions intermédiaires	8 152	87%
Assistants de service social	Professions intermédiaires	2 800	86%

Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee – DADS 2010

## 2.5. La répartition des salarié-es par type de contrats

### 2.5.1. Approche de l'économie francilienne

*Méthodologie : le secteur public est mentionné ici à titre indicatif mais ne peut être comparé aux autres composantes, le CDI n'étant pas le type de contrat de référence.*



Globalement, l'usage du CDI est moins fréquent dans l'économie sociale et solidaire (78 %) en comparaison avec le reste de l'économie privée (87 %).

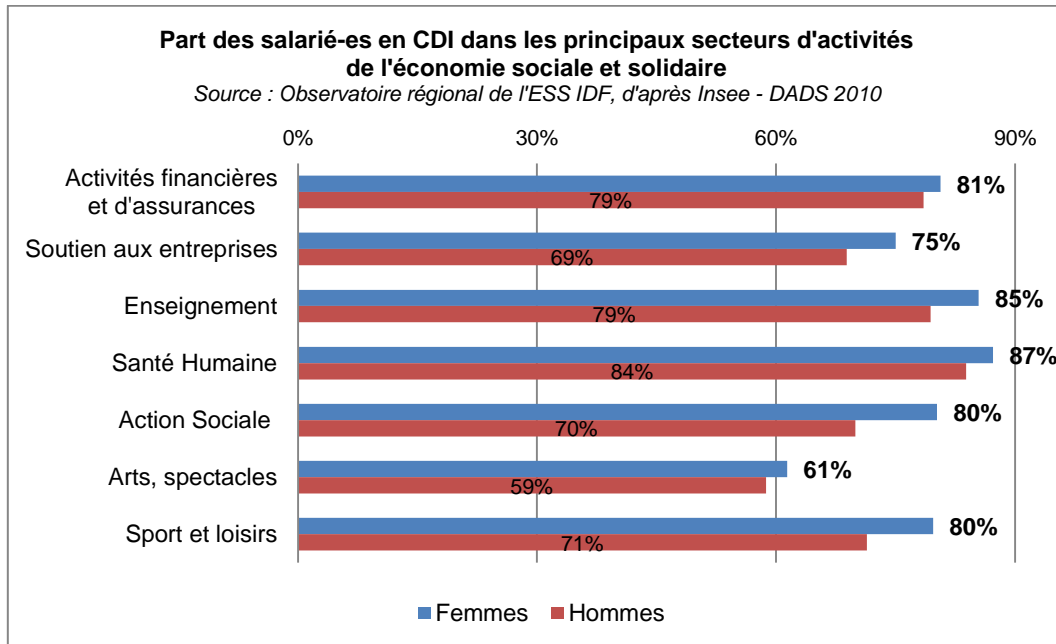
Cette tendance se vérifie lorsque l'on regarde la répartition par genre ; ainsi dans l'économie sociale et solidaire, 81 % des femmes sont en CDI contre 87 % dans le reste de l'économie privée.

Dans l'économie sociale et solidaire, les femmes sont proportionnellement plus à temps complets que les hommes (81 % contre 73 %). Le recours au CDD est sensiblement égal pour les femmes et les hommes (12 % et 13 %).

Les autres contrats concernent 8 % des femmes et 14 % des hommes. Ces proportions, supérieures au reste de l'économie privée peuvent s'expliquer par le recours à d'autres formes de contrats dans les coopératives, où les hommes sont plus représentés.

### 2.5.2. Approche sectorielle de l'économie sociale et solidaire

*Méthodologie : les principaux secteurs d'activités présentés ci-dessous représentent 80 % des salarié-es de l'économie sociale et solidaire.*



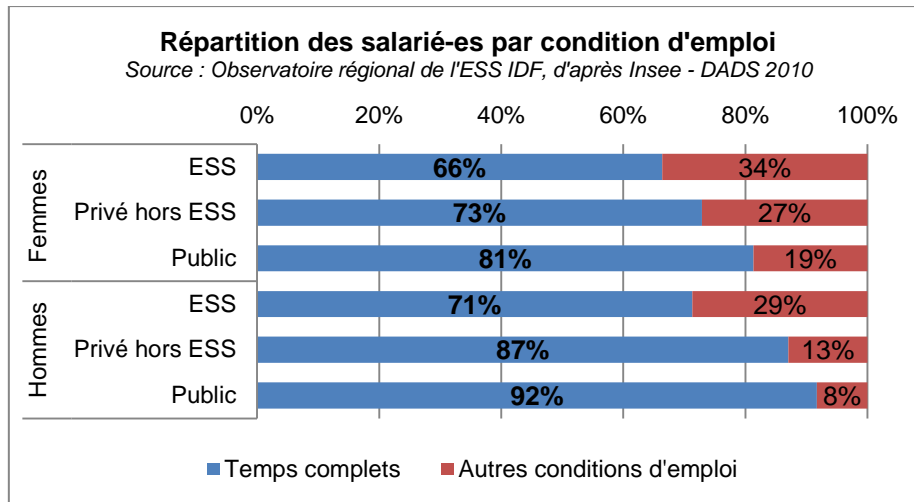
L'approche sectorielle de l'économie sociale et solidaire permet de confirmer la tendance que les femmes sont plus souvent en CDI que les hommes dans les principaux secteurs d'activités. C'est dans l'action sociale que cet écart est le plus marqué avec 80 % de femmes en CDI contre 70 % d'hommes.

Dans les activités financières et d'assurance, la proportion est proche pour les femmes et les hommes (81 % et 79 %).

## 2.6. La répartition des salarié-es par condition d'emploi

### 2.6.1. Approche de l'économie francilienne

Les salarié-es de l'économie sociale et solidaire sont plus souvent à temps partiels (32 %) que dans le reste de l'économie privée (19 %) ainsi que le secteur public (14 %).



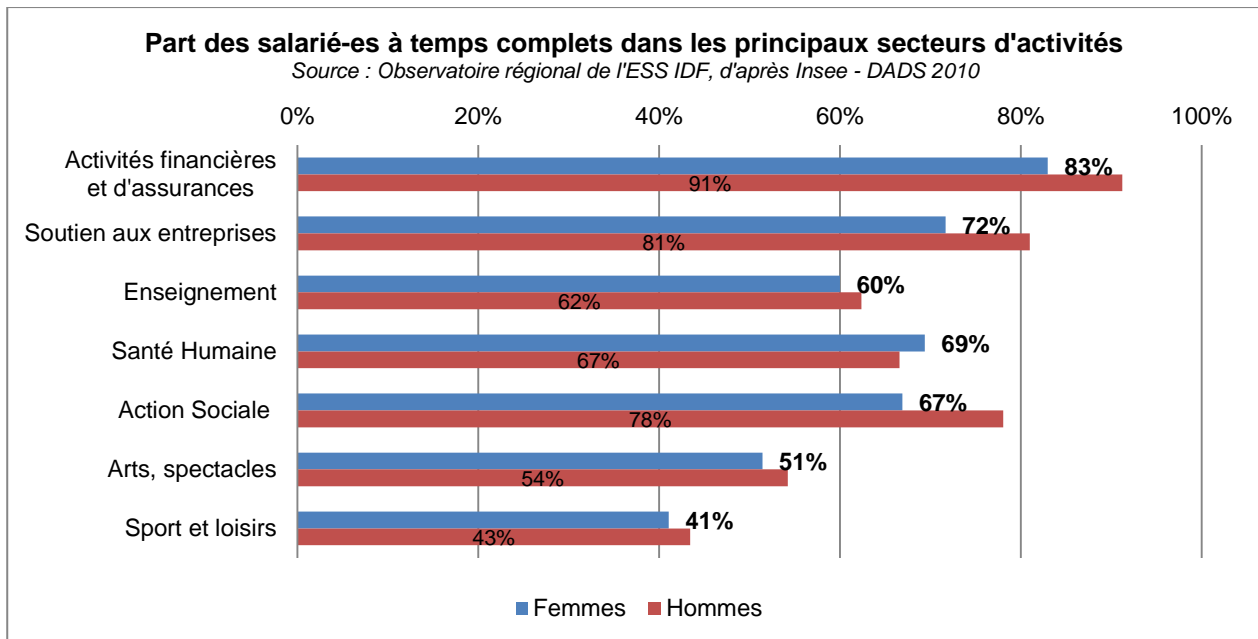
Cette situation se vérifie également dans la répartition par genre des salarié-es. En effet, les femmes sont plus souvent à temps partiels dans l'économie sociale et solidaire (34 %) que dans le reste de l'économie privée (27 %) et que dans le secteur public (19 %).

Dans l'économie sociale et solidaire, les femmes sont plus souvent à temps partiels (34 %) que les hommes (29 %). Le temps complet est ainsi moins répandu dans l'économie sociale et solidaire, d'autant plus chez les femmes.

Toutefois, le temps complet reste la modalité majoritaire dans l'économie sociale et solidaire.

## 2.6.2. Approche sectorielle de l'économie sociale et solidaire

Méthodologie : les principaux secteurs d'activités présentés ci-dessous représentent 80 % des salarié-es de l'économie sociale et solidaire.



Dans les principaux secteurs d'activités, les femmes sont plus souvent à temps partiels que les hommes, excepté dans le secteur de la santé.

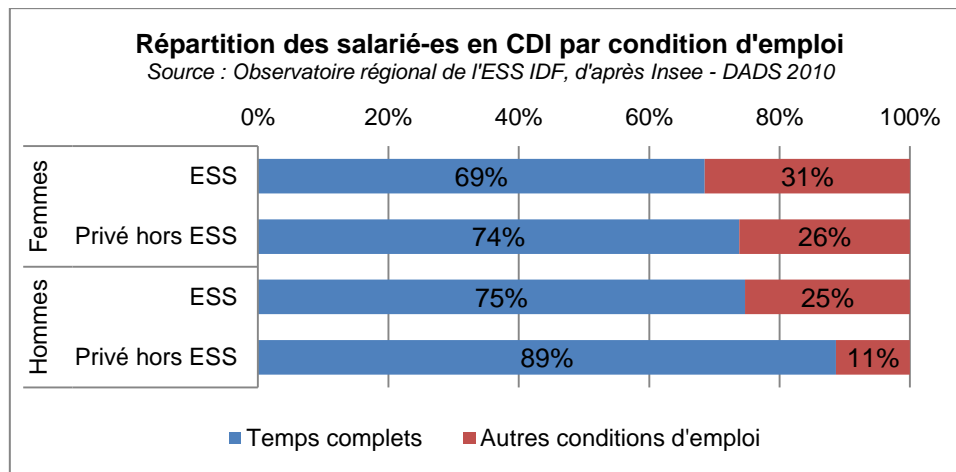
C'est dans les activités financières et d'assurances que les temps complets sont les plus importants, autant pour les femmes (83 %) que pour les hommes (91 %).

Dans les secteurs des arts et spectacles, ainsi que des sports et loisirs, le recours au temps complet est peu plébiscité, notamment dû au fait que ce sont des activités fragmentées, répondant à des calendriers spécifiques. Le temps complet y est donc faible d'une manière générale, et encore plus pour les femmes.



## 2.7. Répartition des salarié-es par type de contrat et condition d'emploi

*Méthodologie : le secteur public n'est pas abordé dans cette partie, le CDI n'étant pas le type de contrat de référence.*



Comme vu précédemment, les femmes sont plus souvent en Cdi que les hommes dans l'économie sociale et solidaire. Toutefois, si l'on considère la répartition des CDI, on constate que les Cdi des femmes sont moins souvent à temps complets que ceux des hommes (6 points de moins).

Annexe : Périmètre statistique de l'économie sociale et solidaire

CJ	libellé catégorie juridique	Famille
5191	société de caution mutuelle	Coopératives
5192	société coopérative de banque populaire	Coopératives
5193	caisse de crédit maritime mutuel	Coopératives
5194	caisse (fédérale) de crédit mutuel	Coopératives
5195	association coopérative inscrite (droit local Alsace Moselle)	Coopératives
5196	caisse d'épargne et de prévoyance à forme coopérative	Coopératives
5203	Société en nom collectif coopérative	Coopératives
5307	Société en commandite simple coopérative	Coopératives
5309	Société en commandite par actions coopérative	Coopératives
5432	SARL d'intérêt collectif agricole (SICA)	Coopératives
5443	SARL coopérative de construction	Coopératives
5451	SARL coopérative de consommation	Coopératives
5453	SARL coopérative artisanale	Coopératives
5454	SARL coopérative d'intérêt maritime	Coopératives
5455	SARL coopérative de transport	Coopératives
5458	SARL coopérative de production(SCOP)	Coopératives
5459	SARL union de sociétés coopératives	Coopératives
5460	autre SARL coopérative	Coopératives
5505	SA à participation ouvrière à conseil d'administration	Coopératives
5532	SA mixte d'intérêt collectif agricole (SICA) à CA	Coopératives
5543	SA coopérative de construction à conseil d'administration	Coopératives
5547	SA coopérative de production de HLM à CA	Coopératives
5551	SA coopérative de consommation à conseil d'administration	Coopératives
5552	SA coopérative de commerçants détaillants à CA	Coopératives
5553	SA coopérative artisanale à conseil d'administration	Coopératives
5554	SA coopérative (d'intérêt) maritime à conseil d'administration	Coopératives
5555	SA coopérative de transports à conseil d'administration	Coopératives
5558	SA coopérative de production (SCOP) à CA	Coopératives
5559	SA union de sociétés coopératives à CA	Coopératives
5560	autre SA coopérative à conseil d'administration	Coopératives
5605	SA à participation ouvrière à directoire	Coopératives
5632	SA d'intérêt collectif agricole (SICA)	Coopératives
5643	SA coopérative de construction à directoire	Coopératives
5647	SA de production de HLM anonyme à directoire	Coopératives
5651	SA coopérative de consommation à directoire	Coopératives
5652	SA coopérative de commerçants détaillants à directoire	Coopératives
5653	SA coopérative artisanale à directoire	Coopératives
5654	SA coopérative (d'intérêt) maritime à directoire	Coopératives
5655	SA coopérative de transport à directoire	Coopératives
5658	SA coopérative de production(SCOP) à directoire	Coopératives
5659	SA union de sociétés coopératives à directoire	Coopératives
5660	autre SA coopérative à directoire	Coopératives
6100	Caisse d'Épargne et de Prévoyance	Coopératives

6316	coopérative d'utilisation du matér. agric. en commun (CUMA)	Coopératives
6317	société coopérative agricole	Coopératives
6318	union de sociétés de coopérative agricole	Coopératives
6411	société d'assurance mutuelle	Mutuelles
6532	société civile d'intérêt collectif agricole (SICA)	Coopératives
6543	société civile coopérative de construction	Coopératives
6551	société civile coopérative de consommation	Coopératives
6554	société civile coopérative (d'intérêt) maritime	Coopératives
6558	société civile coopérative entre médecins	Coopératives
6560	autre société civile coopérative	Coopératives
6595	caisse (locale) de crédit mutuel	Coopératives
6596	caisse de crédit agricole mutuel	Coopératives
8140	mutualité sociale agricole	Mutuelles
8210	mutuelle	Mutuelles
8250	assurance mutuelle agricole	Mutuelles
8290	autre organisme mutualiste	Mutuelles
9210	association non déclarée	Associations
9220	association déclarée	Associations
9221	association d'insertion par l'économique	Associations
9222	association intermédiaire	Associations
9223	groupement d'employeurs	Associations
9230	association reconnue d'utilité publique	Associations
9260	association de droit local	Associations
9300	fondations	Fondations